

COMMUNE DE MARCHASTEL (15400)

Conseil municipal du samedi 22 février 2020

Compte administratif 2019

1- Présentation du compte administratif 2019 :

C'est le dernier du mandat donc l'occasion de faire un point global sur l'utilisation des finances sur la période 2014-2020.

Le résumé du compte administratif laisse apparaître un résultat définitif d'un montant de 136 097.73 euros. Ce montant est important. Pour mémoire, nous avons voulu constituer cette réserve au fil des ans car les postes d'investissements traditionnels étaient moins pressants (état des routes globalement satisfaisant surtout). Cela nous permet aujourd'hui de répondre au besoin d'autofinancement pour les travaux de restauration de l'église dont nous ne connaissons ni leur montant, ni le taux de financement.

Maintenant, ces chiffres sont connus : 300 000 € de travaux et un taux d'aide de 75% au moins. Le besoin d'autofinancement est donc de 25% soit 75 000 €. On peut en conclure que 61 000€ (136000 -75000) pourront être affectés à d'autres investissements, décidés par le conseil qui sera élu les 15 et 22 mars 2020.

	Dépenses investissement	Recettes investissement	Dépenses fonctionnement	Recettes fonctionnement	Total dépenses	Total recettes
Résultat reporté	43157.11			164215.61	43157.11	164215.61
Opération exercice	108358.24	58268.00	132354.79	197484.26	240713.03	255752.26
Total	151515.35	58268.00	132354.79	361699.87	283870.14	419967.87
Résultat de clôture	93247.35			229345.08		136097.73
RAR						
Total cumulé	93247.35			229345.08		136097.73
Résultat définitif	93247.35			229345.08		136097.73

Dans le détail, comme chaque année, quelques comptes méritent d'être observés.

L'attribution de ces 136 097.73€ sera déterminée à l'occasion du Débat d'Orientation Budgétaire mené par le prochain Conseil Municipal élu.

Fonctionnement : dépenses

Compte 60612 : énergie

Année	2015	2016	2017	2018	2019
Total	4957.54	4891.58	5499.85	5383.35	4949.06
Bâtiments	1591.84	1672.83	1668.97	1181.37	1759.66
Eclairage	3365.70	3218.75	3830.97	4201.98	3189.40

En 2018, nous nous étions interrogés sur la pertinence du remplacement des ampoules puisque la facture augmentait alors qu'on installait ces ampoules « basse consommation ». En 2019, notre facture repart à la baisse, mais pas de façon spectaculaire. A surveiller aussi: une augmentation de la consommation sur les bâtiments.

Compte 60621 : carburants

Année	2015	2016	2017	2018	2019
	913.24	696.18	1094.68	1457.40	1531.26

La consommation augmente. A partir de 2017, l'employé communal s'est occupé de l'eau (5h/semaine), donc plus de déplacements, notamment en période de sécheresse et de recherche de fuites. Malgré tout, il faut surveiller cette évolution.

Compte 61523 : entretien voies et réseaux

Année	2015	2016	2017	2018	2019	Total (avec 2014)
Déneigement	9279.00	2306.25	3042.50	4677.75	3426.50	30618.86
Trous	9012.53	5244.88	5221.16	5159.50	4764.50	38219.99
Fossés	1683.20	3045.60	8457.75	5258.75	12876.50	35629.00
Epareuse	6000.00	6000.00	5700.00	4320.00	3744.00	31764.00
Total	25974.73	16893.73	22421.41	19416.00	24811.50	136231.85

Avec les hivers plus doux, le déneigement coûte moins cher.

Les routes sont en bon état donc il y a moins de trous à boucher.

Par contre, un effort a été fait sur le curage des fossés ce qui a une incidence positive sur l'état des routes.

En accord avec la CUMA, le coût de l'intervention est en baisse, l'épareuse n'intervenant **que** sur les voies communales.

Le poste 61523 est toujours important, il traduit les efforts faits pour l'entretien des routes, essentiellement.

Compte 61522 : entretien des bâtiments

Année	2015	2016	2017	2018	2019	Total
Mairie		502.18			3180.00	3682.18
Divers	1260.00	652.54	1424.64	620.14	364.16	4823.66
Total (avec 2014)	1260.00	1154.72	1424.64	620.14	3544.16	8543.78

Dans les divers, on retrouve aussi bien les menus travaux à la mairie que l'entretien des cloches, le ramonage, etc...

N'apparaissent pas les travaux de réfection totale du gîte qui sont un investissement avec récupération de TVA.

Fonctionnement: recettes

Comptes 70, 73,74 ,75:

Année	2015	2016	2017	2018	2019	Total Avec 2014
Ventes	2854.96	2491.04	1649.61	6897.17 Dont 4132.45 mise à dispo	2314.87	34175.55
Taxes *	*73902.00	68570.00	*76331.00	70204.00	*75953.10	453602.10
Dotations dont forfaitaire	116215.98 86721.00	*115653.12 82691.00	110373.78 74588.00	*116375.40 80854.00	114584.66 80983.00	692575.62 496382.00
Location gîtes (Poste+ mairie)	6470.80	6354.00	1453.10	1670.80	3953.71	26340.41

*avec droits de mutation (entre 5 et 6000€ chaque année)

Les ventes restent stables sauf quand il y a une coupe de bois (Pouzols et Terrou : 16 224.14€ en 2014). En 2018, le remboursement de la mise à disposition de l'employé communal (4132.45€) avait été mis par erreur sur cette ligne.

Les taxes dont nous n'avons jamais modifié le taux augmentent au rythme du coût de la vie (pris en compte pour le calcul des bases imposables).

Les dotations de l'Etat sont à la baisse. La dotation forfaitaire était de 90 635 € en 2014, elle est de 80 893 € en 2019 (-9 742 €) alors que chaque année elles progressaient au moins du coût de la vie, là elles ont baissé. Si on se basait sur une hausse du coût de la vie de 1.5%, la dotation de 2019 serait de 97 639.63 €. A surveiller à l'occasion de l'élaboration du Budget Prévisionnel 2020

En 2019, nous ne touchons plus de loyer pour La Poste (la clef a été récupérée) et nous avons une locataire à la mairie depuis avril (450€/mois).

Investissement: dépenses

Remboursement de l'emprunt « cœur de village »	17372.05	Dernière année, en 2020, aucun emprunt à rembourser
Réfection de l'appartement	23181.14	Depuis les travaux, l'appartement est loué.
Remplacement des lampes	1960.87	C'est la dernière année, toutes les lampes sont remplacées.
Travaux de voirie	64821.56	La Méallet, La Vergne, Pouzols, Fouilleroux, Rejateix, Maziniargues
Achat matériel	1022.62	Remplacement de la tondeuse
Total	108353.24	

Investissement: recettes

Ce chapitre s'est amenuisé avec le temps. Les travaux de voirie étaient aidés par les dotations parlementaires. Depuis 2018, elles n'existent plus et les critères d'éligibilité à la DETER sont difficiles à remplir pour la voirie. Seul le département aide encore sur cette ligne qui constitue pourtant une priorité dans les petites communes (28km de voies communales à Marchastel).

FCTVA	7010.00	Récupération de la TVA sur des investissements de 2018
Excédents de fonctionnement	43157.00	Somme reversée en investissement au BP une fois toutes les dépenses de fonctionnement pourvues
Amortissements	3096.00	Nous amortissons l'éclairage public et l'assainissement
DETR	3085.00	Reliquat de dotation de l'Etat pour les travaux du cimetière (2018)
Subvention	1920.00	Reliquat de subvention (département) pour le diagnostic de l'église (2018)
Total	58268.00	

Délibération : les comptes étant positifs et conformes aux orientations retenues en 2018, le conseil municipal, en l'absence du maire, décide d'adopter le compte administratif 2019.

- 2- **Route d'Artagnan** : nous avons reçu en mairie Mme. Burghaud, représentante de l'AERA (association européenne pour la route d'Artagnan). Cette association a répondu à un appel d'offres européen pour mettre en place cet itinéraire équestre qui relie la Belgique (où d'Artagnan est mort) au Gers (son pays d'origine). Marchastel est

rattaché à d'Artagnan par **les trompettes du roi** originaires de villages de Marchastel (Terrou, Pouzols...). Il nous est demandé de prendre une délibération pour inscrire les pistes concernées (Barajol- Terrou- La Rodde) au PDIPR (plan départemental des itinéraires de petite randonnée).

Adopté à l'unanimité

- 3- **Eglise** : Les choses bougent enfin. Un appel d'offres a été lancé pour recruter un architecte du patrimoine pour conduire ce dossier : réception des offres le 6/02. Une seule offre reçue : celle du cabinet Nunes qui propose un montant d'honoraires de 30000€ HT. Il devra monter les appels d'offres pour les différents chantiers, monter les dossiers de demande de subvention (75% assurés + diverses participations de fondations), surveiller les travaux. C'est un chantier de plusieurs années non pas que le travail soit très important mais parce que l'Etat ne peut pas mobiliser tous les fonds nécessaires sur une seule année.

4-

- 5- **AGEDI** : cette association gère l'informatique de la plupart des mairies du département.

Il nous est demandé d'approuver une modification qui permet, entre autres, d'intégrer les communautés de communes dans la gestion d'AGEDI.

Adopté à l'unanimité

- 6- **Numérotation** : la démarche est arrivée à son terme, les maisons ont un numéro, il y a même quelques rues nouvelles. La procédure était indispensable pour l'arrivée de la fibre, les pompiers, etc... Il faut une délibération pour entériner le travail fait avec La Poste.

Il faudra veiller à la transmission du fichier à toutes les parties concernées (cadastre, IGN, etc...)

Adopté à l'unanimité